

EWB

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, la Commune de SAINT-DENIS a actuellement à construire plusieurs classes "ECONOMIQUES" dans différents locaux notamment au Canal du Brûlé, à la Montagne ( 8ème Km) au Ruissseau Blanc et au Chaudron garçons ( terrain Ramassamy).

En ce qui concerne le Chaudron garçons ( terrain Ramassamy), vous venez de voter, sous le N° 16, le transfert dans cette école des 2 classes prévues pour les Camélias.

Le Cabinet BOSSU, Architecte chargé des études pour les 7 premières classes, a procédé tout récemment à des consultations d'Entreprises. Des offres reçues ayant été particulièrement élevées, nous avons, de notre côté, recherché de meilleurs prix.

Lors de la dernière réunion du COMITE DEPARTEMENTAL des CONSTRUCTIONS SCOLAIRES qui s'est tenue à la Préfecture le 12 Juillet dernier, un projet type de classe " ECONOMIQUE" présenté par l'architecte PARASKEVOPOULOS a été agréé pour un prix de 1.300.000 Frs CFA environ par classe, par ensemble de 2 classes jumelées, prix s'entendant pour travaux à réaliser sur terrain déjà nivelé.

M. PARASKEVOPOULOS, contacté par nous, nous transmet une offre de la S.B.T.P.C. de 2.662.942 Frs CFA pour 2 classes à la condition que la Commune puisse lui confier la construction de 8 à 10 classes au minimum.

Compte tenu de l'urgence de ces réalisations et en vertu de l'article 312 ( paragraphe 8°) du CODE des MARCHES PUBLICS, la Commune pourrait, avec l'autorisation de Monsieur le Préfet, passer un marché de gré à gré.

Je vous demande donc de m'autoriser à passer ce marché avec la S.B.T.P.C. pour la construction des 9 classes qui ont été attribuées à la Commune sur les programmes de 1965/66, soit:

- 2 classes au Canal du Brûlé
- 2 classes au Ruissseau Blanc
- 3 classes à la Montagne ( 8e Km)
- 2 classes au Chaudron garçons ( terrain RAMASSAMY).

pour un montant total de ..... 11.983.239 Frs Cfa

**FINANCEMENT : Le financement de ces travaux serait ainsi assuré:**

- Subvention de l'Education Nationale: 900.000 Frs x 9 .....	8.100.000 Frs CFA
- Emprunt à contracter auprès de la C.C.C.E. 400.200 x 9 .....	3.601.800 Frs CFA
- Participation communale à inscrire au B.S. 1968 .....	281.439 Frs CFA
	<hr/>
	11.983.239 Frs CFA
	<hr/>

Je mets la question aux voix.

M. TESSIER. - Je tiens à faire remarquer qu'il s'agit d'une entreprise qui est loin d'être bien cotée et qu'il ne faudrait pas que ce " bon marché coûte cher".

LE MAIRE. - M. BEL, Ingénieur et M. TOLEDE, Architecte veilleront à la réalisation de ces constructions.

Le rapport est donc adopté à l'unanimité.